

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**13 mars 2018
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 24 avril 2018**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

M. Christophe DEMARQUE
M. Jérémie FOA
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER

Collège « BIATSS »

Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE
M. Fabrice GAUDY
M. Georges RELJIC
Mme Sabine ROPARS
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

Mme Marianne FADDOUL
M. Anthony MEZOUAR
M. Yannis NADJI
Mme margaux RAVEU
M. Rémy PERRAD

Personnalités Extérieures

Xavier CACHARD
Florence DELETTRE
M. Younis HERMES
Hubert RIZZO

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe AGRESTI	A donné pouvoir à Mme Mercier
Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme Mercier
M. Stefan ENOCH	A donné pouvoir à Mme Gaitan
M. Yann GARCENOT	A donné pouvoir à Mme Barthes
M. Didier VANDAMME	A donné pouvoir à Mme Teissier
Mme Chantal GUITTET-DURAND	A donné pouvoir à M. Reljic
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à M. Berland
Mme ML ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Mme Teissier
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Mme Gaitan
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. Berland

Etait absent sans représentation : 0

36 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand	Madame Clara Molho
Madame Mouret	Monsieur Vincent Thyssen
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Afonso	Madame Nedjar
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Afonso
Madame Carpentier	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	

Le Président ouvre la séance à 14h35.

I / Rapport annuel d'activité : bilan et perspective

Le Président rappelle qu'il est tenu, par la réglementation, de présenter au conseil d'administration le bilan d'activité de l'année écoulée (cf texte et présentation annexés au procès-verbal).

Madame Tir se félicite de se reconnaître dans la présentation qui vient d'être faite, en tant que personnel, représentante des personnels, et organisation syndicale. Cependant elle déplore que dans le bilan n'apparaisse pas le volet dialogue social, alors même que l'établissement a été partie prenante dans cette activité.

Le Président fait remarquer qu'il a été rédigé un chapitre concernant le dialogue social réalisé dans le cadre du CHSCT tel qu'il a été souhaité par les organisations syndicales. C'est pour lui un axe très fort des échanges qui se déroulent au sein de l'établissement. Il ajoute que lorsqu'il est question des schémas directeurs, ces derniers sont co-construits avec les partenaires sociaux.

Madame Tir répond qu'effectivement son organisation a toujours été volontaire pour participer aux groupes de travail mis en place dans l'établissement.

Madame Faddoul demande des précisions sur le statut d'artiste de haut niveau mis en place dans l'université en 2012. Elle s'étonne qu'un grand nombre de composantes refusent aux étudiants l'accès à ce régime spécial.

Monsieur Paul souhaite que ces difficultés soient mentionnées en CFVU afin qu'il puisse instruire le sujet.

Le Président indique qu'il n'a jamais eu connaissance de «plaintes» d'étudiants à ce sujet.

Madame Nedjar ajoute que la direction des affaires juridiques n'a jamais eu de recours gracieux sur ce point.

Madame Ropars fait savoir que son organisation n'étant pas en phase avec les actions mises en place par l'établissement, elle votera contre ce bilan. Cependant, elle se félicite de participer aux groupes de travail, et de s'exprimer librement en conseil d'administration sur les points de divergences notamment.

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2017 présenté par le Président par 28 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

IV / Approbation du compte-financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2016

1- Présentation du compte-financier

Madame Leclercq, en préambule, souhaite remercier l'ensemble des directions concernées, ses collaborateurs, les commissaires aux comptes, qui ont œuvré à la réalisation du compte-financier.

Puis elle en fait la présentation (cf document annexé au pv).

Le Président donne la parole aux commissaires aux comptes.

2- Intervention des commissaires aux comptes

Monsieur Vincent Thyssen présente le rapport établi par PriceWaterhouseCoopers Audit et le cabinet Mazars.

Les commissaires aux comptes émettent une certification sans réserve des comptes annuels et consolidés sur le compte-financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2017.

Monsieur Reljic demande si 10% d'écritures manuelles est un pourcentage acceptable.

Monsieur Thyssen répond que l'objectif de toute organisation est que l'ensemble des écritures soient automatiques et donc sécurisées. Il n'est pas choqué par le chiffre de 10%, l'important étant de savoir quels sont les contrôles effectués sur ces opérations.

3- Approbation du compte financier

Madame de Sainte-Marie fait remarquer qu'en page 5 du document «Analyse du compte financier 2017» il est écrit que «les subventions (hors subvention pour charge de service public) enregistrent une baisse globale évaluée à - 3,4 M€ contribuant ainsi à l'amélioration du degré d'indépendance de l'établissement. Puis, plus loin sur la même page, il est inscrit que « l'augmentation des subventions est liée notamment au changement de mode de comptabilisation des opérations pour le compte de tiers».

Elle demande pourquoi il existe un tel parti pris idéologique sur la baisse des subventions, qui serait un bienfait pour l'université car cela améliorerait l'indépendance de l'établissement.

Le Président rejoint les propos de Madame de Sainte-Marie. Il ne comprend pas qu'on puisse laisser penser que l'université ne dépend pas des subventions qu'elle perçoit.

Madame Leclercq explique que la soutenabilité de l'établissement est appréciée avec un certain nombre de ratios. Cette remarque fait partie d'un ratio qui indique que dans l'ensemble des recettes, plus l'établissement perçoit de subventions et plus il dépend de financeurs. Si on contraire les ressources propres augmentent par le biais de la formation continue, de la taxe d'apprentissage ... l'établissement sauvegarde son indépendance.

Madame Escalier ajoute qu'il s'agit de ratios techniques qui sont regardés par les tutelles, le Ministère, la Cour des Comptes, l'IGAENR. Ces ratios font partie de l'appréciation de la soutenabilité budgétaire des établissements publics.

Madame de Sainte-Marie demande quelle est la différence entre les subventions en général et la subvention pour charge de service public.

Madame Leclercq explique que les projets de recherche suivis dans le cadre de la fondation A*Midex, sont menés en collaboration avec des partenaires (CNRS, INSERM, IRD ...). En conséquence une partie des fonds perçus par la fondation doit être reversée à nos partenaires.

Jusqu'en 2016 ces opérations étaient comptabilisées en opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire que ces opérations n'étaient pas retracées en charges et en recettes, mais uniquement dans les comptes de trésorerie de l'établissement.

Une instruction de la comptabilité publique est venue préciser que ces opérations devaient être passées à la fois en subvention à réception, mais aussi en subvention quand l'établissement les reversait aux partenaires.

Madame de Sainte-Marie en page 32 remarque la baisse de la part d'actions sociales dans l'établissement entre 2016 et 2017 alors que la masse salariale augmente.

Le Président répond que le volume financier affecté à l'action sociale n'a pas diminué. C'est la consommation des crédits qui lui sont alloués qui est en baisse.

Madame Leclercq précise qu'une partie des dépenses n'a pas été comptabilisée au compte 647, c'est-à-dire dans les autres charges sociales, notamment celles relatives à la crèche, les dépenses ayant été passées en dépenses de fonctionnement.

Monsieur Reljic souhaite remercier les équipes de l'agence comptable et de la direction des affaires financières pour le travail réalisé. Il demande quelle est la définition des ressources propres dont il est question en page 5, premier paragraphe.

Madame Leclercq répond qu'il s'agit de ressources qui découlent de l'activité de l'établissement et non pas de financeurs. Il s'agit notamment des droits d'inscription, de la formation continue, de la taxe d'apprentissage, des brevets et de tous les éléments qui peuvent valoriser le patrimoine de l'université ... Les ressources propres sont détaillées dans la partie recettes de fonctionnement.

Monsieur Reljic souhaite que soit expliqué « le ratio du fonds de roulement calculé sur les charges décaissables hors charges de personnel » soit la différence entre le 36 jours et les 43 jours.

Madame Leclercq répond que le ratio évalué à 36 jours concerne l'ensemble des dépenses de l'établissement (fonctionnement et personnel). Les dépenses de personnel d'un montant de 41 millions mensuels, représentent 43 jours de fonds de roulement brut, le ratio prudentiel étant évalué à 15 jours pour la paye.

Madame Escalier précise que l'établissement est soumis au contrôle budgétaire exercé par le Rectorat. Le compte-financier a fait l'objet d'une étude de la part du rectorat et de la DRFIP. L'appréciation portée sur ce dossier a été positive.

Il a été souligné le travail considérable fourni par les équipes de l'établissement compte-tenu de la volumétrie et de la complexité structurelle de l'établissement.

Le Président remercie les personnels des différents services qui ont contribué à la préparation du compte financier ainsi que les commissaires aux comptes pour le travail effectué qui demande beaucoup de rigueur et d'investissement.

A / Approbation des éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 6251 ETPT sous plafond
- 7 462 ETPT hors plafond
- **741 778 365 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 502 244 503 € en personnel
 - 117 118 993 € en fonctionnement
 - 122 414 869 € en investissement
- **693 157 696 € de crédits de paiement dont :**
 - 502 358 296 € en personnel
 - 91 598 010 € en fonctionnement
 - 99 201 390 € en investissement

- 640 522 468 € de prévisions de recettes
- - 52 635 228 € de solde budgétaire
- 6 810 584 € de variation de trésorerie
- 5 352 620 € de résultat patrimonial
- 19 410 984 € de capacité d'autofinancement
- - 4 569 099 € de variation de fonds de roulement

Les résultats consolidés 5 458 132,43€

Le fonds de roulement consolidé 73 238 327€

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

B / Approbation du résultat

Affectation du résultat à hauteur de 5 494 360,29€ en réserves et le solde débiteur du Plan Campus à hauteur de - 141 738,72€ en report à nouveau débiteur.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Fait à Marseille, le 20 mars 2018

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

